



(1388)

BRANCHE  
**Pétrole**

## NÉGOCIATIONS SALARIALES,

**L'UFIP PROPOSE LA DESTRUCTION DE LA BRANCHE PÉTROLE !  
SERA T-ELLE AIDÉE PAR DE FIDÈLES COLLABORATEURS ?**

**Le 27 novembre nous avons une nouvelle fois assisté à un véritable sketch, comme malheureusement cela se passe depuis de nombreuses années pour les négociations salariales dans la branche pétrole. Cette fois, cependant, les discussions ont pris une nouvelle tournure.**

En effet, après s'être pitoyablement hissé jusqu'à 1,2 % d'augmentation sur les coefficients minima en dernière proposition, l'UFIP souhaitait en même temps détruire les coefficients K130, K140 et K150 de la grille salariale de la convention collective. Cette idée fumeuse avait déjà été avancée par la CFDT l'année dernière. Les patrons la reprennent à leur compte en l'aggravant. Car, au-delà de détruire un élément constitutif essentiel de notre convention collective, **cette suppression de coefficients serait la première étape vers un coefficient 185 ou 200 au SMIC !**

**La FNIC CGT** rappelle que les 2 premiers coefficients sont actuellement en dessous du SMIC.

Certaines organisations syndicales étaient prêtes à valider la faiblesse des augmentations, voire même la suppression des coefficients, si les patrons leur faisaient l'aumône... en garantissant le niveau du coefficient 160 à 5 % au dessus du SMIC, en accordant une clause filet pour les cadres et en faisant « glisser » la surmajoration conventionnelle au K250.

Cette dernière proposition était sûrement trop élevée pour la Chambre patronale qui n'a pas donné suite.

**Résultat, aucune organisations syndicales ne signe  
l'accord sur les salaires pour 2025 !**

**LES GRANDS PERDANTS DE CETTE  
NÉGOCIATION SONT, UNE FOIS ENCORE, LES  
TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS  
DU PÉTROLE !**



(1388)

# BRANCHE Pétrole

Certains ont eu beau pleurer pour avoir la proposition de repli de l'UFIP, cette dernière n'a rien lâché sous prétexte « qu'elle n'a jamais donné de proposition de repli » ! Ce qui est faux !

Elle a ajouté qu'elle proposera dans les prochains jours un projet d'accord salarial pour 2025 qu'elle soumettra à la signature des O.S en espérant, dixit le président de l'UFIP : « que certaines organisations syndicales auront eu le temps de réfléchir... » !

Alors que les annonces pour le rachat d'actions à coups de milliards, quitte à emprunter aux banques, se dévoilent dans la presse impunément et que les dividendes pleuvent sur les actionnaires, le mépris de l'UFIP et de ses adhérents est total envers les travailleuses et travailleurs du pétrole avec des miettes en compensation !

**La FNIC CGT appelle, dès maintenant, les travailleuses et les travailleurs du pétrole à ne pas attendre les Négociations Annuelles Obligatoires mises en place par les patrons pour distribuer les miettes qu'ils veulent bien nous laisser. Nous ne devons compter que sur nous-mêmes pour exiger des salaires décents, qui nous permettent de nous nourrir correctement, de nous soigner, de nous cultiver, de partir en vacances.**

La Grille salariale défendue, en deuxième intention par la FNIC CGT lors de ces négociations est la suivante :

Cette grille a été présentée comme une première étape vers la Grille fédérale avec un salaire mini du premier coefficient à 2 400 euros (SMIC revendiqué par la FNIC CGT).

Grille d'étape vers la grille fédérale			
Coefficient	Salaire Minimum	Coefficient	Salaire Minimum
130	1802	380	4204,67
140	1898,11	385	4252,72
150	1994,21	400	4396,88
160	2090,32	420	4589,09
170	2186,43	435	4733,25
185	2330,59	440	4781,31
200	2474,75	450	4877,41
215	2618,91	460	4973,52
230	2763,07	470	5069,63
250	2955,28	490	5261,84
270	3147,49	530	4973,52
290	3339,71	550	5838,48
310	3531,92	560	5934,59
315	3579,97	660	6895,65
340	3820,24	770	7952,83
370	4108,56	880	9010